

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16219**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de production-diffusion-distribution

Nouvel intitulé : Chargé de production de projets artistiques / culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut international du commerce et de la distribution -
Ecole ISCPA

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'ISCPA

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de Responsable de Production, Diffusion, Distribution (cinéma-télévision-musique-spectacle vivant-jeux vidéo-contenus web) consiste essentiellement à :

I - Administrer les projets de production pour le compte du producteur en charge du projet

Durant la phase de recherche de financement

- Etre capable d'aider à constituer les dossiers nécessaires pour réunir les capitaux nécessaires (coproduction, à-valor distributeur et diffuseur, pré-vente, aides publiques, argent privé (SOFICA)...). Il connaît les capacités d'implication des partenaires financiers et les règles fonctionnelles sur lesquelles s'établissent les relations avec le producteur.

Durant la phase de garantie de mise en fabrication de l'œuvre choisie et initiée par le Producteur, le Diffuseur ou le Distributeur

- Etablir ou faire établir les contrats des auteurs, réalisateurs et talents artistiques principaux, en accord avec le producteur Il connaît la « valeur » de chaque talent artistique et les règles d'usage pour le type d'œuvre concernée.

- Etablir les budgets pour le compte du producteur initiateur de l'œuvre : savoir traduire, sous forme de budget le descriptif d'une œuvre

- Etablir le devis définitif de la fabrication de l'œuvre, depuis sa conception jusqu'à la livraison en respectant le cadre budgétaire prévu dans un calendrier déterminé.

- Etablir les documents de travail du type dépouillements, plans de travail, feuilles de route et devis-type

II - Réunir, coordonner, manager et contrôler des ressources humaines et rassembler et négocier des moyens techniques, dans un cadre juridique, budgétaire et un calendrier prévisionnel

Durant la phase de préparation opérationnelle

- Suivre et alerter sur les obligations légales et sociales de l'entreprise de production.

- combiner le rythme spécifique imposé par les projets qui montent en charge brutalement en phase de fabrication et le rythme des obligations légales (exercice annuel, impositions semestrielles...)

- Engager l'équipe nécessaire à la phase de préparation

- déterminer le calendrier d'engagement des personnels. En effet, ceux-ci doivent être engagés en préparation pour le temps nécessaire à la tâche dont ils ont la charge, en décomptant à partir du jour de tournage (ou enregistrement, ou concert...).

- Réunir et organiser des techniciens en leur assignant une feuille de route

- Connaissance du réseau de prestataires techniques en capacité de fournir les moyens matériels adaptés à la fabrication de l'œuvre et savoir négocier avec eux

- Connaissance des prestataires web pour remettre les formats prêts à la diffusion, distribution

En phase de production exécutive

- organiser et diriger l'équipe de production nécessaire à la fabrication de l'œuvre

- contrôler des techniciens en vérifiant le suivi de leur feuille de route

- Contrôler et vérifier la mise en œuvre des accords négociés avec des prestataires et fournisseurs

En phase de valorisation de l'œuvre achevée

- Assister le producteur pour le suivi des actions de promotion de l'œuvre et/ou des artistes.

- Appliquer les contraintes et les besoins (en documents, textes, matériels) des circuits et médias envisagés pour la promotion de l'œuvre. Relations presse.

- Commander et superviser la fabrication des matériels de promotion

- Connaître les fournisseurs, les coûts, les normes de qualité des matériels de promotion : par exemple affiches, flyers, bande annonce, sites web, publicités, plateaux TV...

III - Diriger la production exécutive de l'œuvre pour le compte du producteur exécutif

Phase de production

- En accord avec le réalisateur, prendre contact avec les chefs d'équipes techniques et les prestataires techniques pour réservation et discussion sur les conditions financières

- Connaissance des organisations hiérarchiques adaptées à la production des oeuvres.
- Contracter les assurances (avant-production, sur les personnes-clé du projet, responsabilité civile...).
- Connaissance des risques et des réglementations spécifiques à la phase de production des oeuvres. Législation de type chantier (par exemple agrément CNC)
- composer et organiser en hiérarchie une équipe de production adaptée à la fabrication de l'oeuvre : régisseurs, régisseurs d'extérieurs, assistants de production, secrétaires de production, administrateurs de production, stagiaires en production et régie.

Phase de fabrication de l'oeuvre

- Superviser le déroulement quotidien des travaux de fabrication de l'oeuvre
- Assurer à l'équipe en charge de la fabrication les moyens de son travail.
- Savoir entendre les signaux de bon ou mauvais déroulement des travaux : respect des plans de travail, feuilles de route, dépenses.
- Prendre toute mesure d'urgence en cas de problème bloquant le bon déroulement de la fabrication de l'oeuvre et agir pour la sauvegarde des intérêts du producteur assurant la garantie de bonne fin.

Etablir la situation financière de fin de fabrication

IV – L'INTERNATIONAL

- Bonne compréhension de l'anglais écrit et oral
- lire et écrire des consignes en anglais
- établir des documents de travail en anglais
- négocier en anglais
- communiquer avec des équipes internationales

Compétences attestées :

- manager des équipes
- initier un projet, l'écrire ou le ré-écrire
- négocier avec des ayant-droits de la propriété intellectuelle d'une oeuvre préexistante
- rédiger ou faire rédiger des contrats de co-production, et autres accords financiers
- établir un budget et évaluer les risques financiers
- négocier des accords équilibrés sauvegardant les intérêts de l'oeuvre, du producteur et du partenaire financier
- établir les dossiers spécifiques aux systèmes d'aide
- établir ou contrôler plans de travail, conducteurs ou retro-plannings
- s'assurer du respect des obligations légales, juridiques, et réglementaires liées à l'activité
- recruter puis encadrer les artistes de 2d rang, les collaborateurs technico-artistiques, les techniciens et ouvriers
- contrôler les factures, honoraires et caisses de régie
- organiser ou mettre en oeuvre les travaux de pré-production, fabrication et post-production
- gérer le stock des programmes de secours
- suivre et analyser les marchés nationaux et internationaux de diffusion
- coordonner les outils de communication nécessaires au lancement

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification travaillent :

- au sein de chaînes de télévision (diffuseurs) ou de leurs sociétés filiales de production
 - pour des sociétés de production ou de distribution de films ou des organisateurs de festivals de cinéma
 - pour des majors musicales, des distributeurs de produits musicaux et des sociétés de production spécialisées en musique
 - au sein d'entreprises spécialisées en multimédia (éditeurs)
- pour des organisateurs de spectacles vivants.

Responsable de production

Responsable de distribution

Responsable de diffusion de programmes

Responsable de catalogues en musique

Responsables de festivals ou de marchés professionnels

Responsable de programmes pour la télévision, la radio

Responsable d'édition de contenus sur le web

Chargé de vente de droits

Chargé de programmation

Chargé d'acquisition

Chargé de production

Directeur de Production

Régisseur Général

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Etablir les budgets pour le compte du producteur initiateur de l'oeuvre

Administrer les projets de production pour le compte du producteur en charge du projet

Diriger la production exécutive de l'oeuvre pour le compte du producteur exécutif

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	43% représentant l'établissement, 57% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes
En contrat d'apprentissage	X	Néant
Après un parcours de formation continue	X	34% représentant l'établissement, 66% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes
En contrat de professionnalisation	X	43% représentant l'établissement, 57% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes
Par candidature individuelle	X	Néant
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	34% représentant l'établissement, 66% représentant les professionnels (dont 50% employeurs et 50% salariés) et dans le respect de la parité hommes/femmes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de production-diffusion-distribution" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 14 avril 2015.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Depuis 2000, 58 certifications ont été délivrées.

Autres sources d'information :

<http://www.iscpa-paris.com/>

Lieu(x) de certification :

GRUPE INSTITUT DE GESTION SOCIALE (IGS) - INSTITUT SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION, DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (ISCPA) 12, rue Alexandre Parodi
75010 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION, DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (ISCPA) 12, rue Alexandre Parodi
75010 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable de production et de diffusion audiovisuelle ou multimédia

Certification suivante : Chargé de production de projets artistiques / culturels